

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'255'000.- destiné à financer les études relatives à la conservation et à la restauration du Château cantonal Saint-Maire à lausanne

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Rappel des décisions précédentes

En avril 2008, le conseil d'Etat présentait au Grand Conseil son rapport relatif au postulat de la Commission de gestion concernant l'entretien du Château cantonal.

Ce rapport, adopté par le Grand Conseil, présentait la démarche à suivre pour une restauration de l'édifice, à savoir les étapes suivantes :

- a. Dégager un premier crédit d'étude de compétence Conseil d'Etat de l'ordre de CHF 50'000.- pour établir un pré-bilan de santé général avec un mandataire spécialisé, ceci afin de procéder à des sondages et analyses, puis d'établir une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil. Pour mémoire, la COFIN, dans sa séance du 3 septembre 2009, accordait un crédit d'étude de CHF 50'000.- correspondant à cet objectif.
- b. Mettre en place un comité de programmation nanti d'une mission exploratoire chargé de faire des propositions sur l'usage futur de l'édifice. Dès lors et dès l'été 2009, M. Ph. Pont, C-SIPAL, pilotait un comité de programmation composé de M. V. Grandjean, Chancelier, Mme S. Nicollier, Vice-chancelière, Mme A. Jordan, SG-DINT, M. L. Eperon, C-SELT, M. L. Chenu, Conservateur cantonal et de M. B. Verdon, chef de projet SIPAL. Les résultats de ce comité ont été soumis au Conseil d'Etat qui les a adoptés en date du 2 juin 2010.
- c. Etablir ensuite une demande de crédit d'étude destinée à :
 - préparer les travaux d'assainissement et de restauration de l'édifice ;
 - pratiquer des sondages complémentaires et analyses précises de matériaux ;
 - pratiquer des recherches historiques et investigations archéologiques nécessaires ;
 - établir le concept de restauration ;
 - établir le projet définitif chiffré de l'intervention et de la préparation du dossier provisoire d'exécution ;
 - mettre sur pied une commission de construction avec experts fédéraux et cantonaux.
- d. Etablir ultérieurement encore un EMPD crédit d'ouvrage pour le lancement des travaux en une ou plusieurs étapes selon les disponibilités financières et les décisions politiques.

Les étapes a) et b) sont achevées. Les rapports pré-bilan de santé du monument et rapport-annexes relatifs aux analyses préalables des spécialistes ont été soumis au Conseil d'Etat pour approbation en vue de poursuivre les démarches pour la restauration du Château cantonal et aborder les étapes c), objet du présent EMPD, puis plus tard encore d).

1.2 But du présent EMPD

Le présent exposé des motifs et projet de décret a pour but de solliciter, auprès du Grand Conseil, un crédit d'étude d'un montant de CHF 2'255'000.- destiné à préparer les travaux d'assainissement et de restauration du Château cantonal, soit à pratiquer des sondages, des analyses de matériaux, à entreprendre des recherches historiques et archéologiques, à établir le concept de restauration. Il est destiné également à établir un projet définitif chiffré selon prestations SIA représentant 45% des prestations totales à effectuer par les mandataires. Le devis général des futurs travaux de conservation et de restauration du Château cantonal, point c) évoqué ci-dessus, sera établi sur la base d'appels d'offres d'entreprises. Ce crédit d'étude est également destiné à faire le bilan de santé des murs de soutènement bordant le Château cantonal et d'en évaluer leur coût d'assainissement.

Le crédit d'étude sollicité vise donc essentiellement à récolter des données nécessaires à l'établissement d'un EMPD crédit d'ouvrage, qui servira lui, à la réalisation des travaux envisagés.

1.3 Bref historique du Château cantonal

Dominant la colline de la cité dont il contrôlait l'accès au Nord, le Château Saint-Maire est construit dès 1397 sous l'initiative de l'évêque Guillaume de Menthonay. Les travaux continuent et s'achèvent peut-être sous l'épiscopat de Guillaume de Challant qui meurt en 1431.

Les évêques Benoît de Montferrand (1476-1491) et surtout Aymon de Montfalcon (1491-1517) procédèrent à de nombreux aménagements intérieurs. Le premier commanda des peintures attribuées à Pierre Spicre, peintre actif à Beaune, le second modernisa l'intérieur en introduisant des éléments de la Renaissance tout à fait remarquables.

Devenu siège baillival à la suite de la Réforme, comme la plupart des châteaux vaudois, le bâtiment fut entretenu et transformé à de nombreuses reprises. Un escalier monumental et un vestibule furent construits par l'architecte Gabriel Delagrance en 1788 et 1789.

Siège du gouvernement cantonal depuis 1803, le château fit l'objet de plusieurs restaurations, de 1844 à 1847 notamment, époque à laquelle on compléta le décor médiéval par des apports de style néogothique et de 1897 à 1900, avec une intervention en profondeur qui transforma l'aspect extérieur du château dans un souci de rétablir une image médiévale.

L'intérieur fut également remanié en profondeur entre 1911 et 1915 puis dans les années 1915-1924.

Le Château fut construit à la fois comme résidence et comme donjon. De plan carré, il offre un aspect massif qui a beaucoup intrigué. Il faut y voir probablement une influence importée de France, relayée peut-être par des artisans attestés à Lausanne, tel Jean de Liège, maître des œuvres du comte de Savoie. A cette époque, en effet, le domaine royal voit se construire des tours carrées, habitées, flanquées de tours rondes.

Si le corps du bâtiment lausannois est construit en molasse appareillée, l'étage supérieur défensif, par contre, est revêtu de briques qui forment des créneaux, des mâchicoulis et des tourelles en encorbellement dans les angles.

De beaux effets décoratifs sont créés grâce à ce matériau qui trouve son origine dans la région du Piémont, sans doute importé pendant l'épiscopat du Valdôtain Guillaume de Challant. Les murs sont

agrémentés de fenêtres, surtout dans les parties hautes, pour des raisons évidentes de sécurité.

Ce qui fait aussi la renommée du château, ce sont les riches aménagements intérieurs conservés de l'époque médiévale. Au rez-de-chaussée supérieur, dans la grande salle située au Nord, diverses peintures agrémentent les parois et ébrasements de fenêtres. Elles représentent notamment la rencontre de saint Antoine du Désert et de saint Paul l'Ermite, une scène de l'Annonciation, une image de Dieu le Père et un groupe de priants accompagnés de l'évêque Benoît de Montferrand, œuvre de belle qualité attribuée de longue date au peintre Pierre Spicre, remontant aux années 1477 ou 1478.

Dans le couloir, ce sont de grands personnages qui animent les parois et illustrent, au Sud, "le bréviaire des nobles", un texte d'Alain Chartier, et au Nord, une ballade écrite par Georges Chastellaun en 1463 "Dame Rhétorique et ses douze suivantes".

Ces peintures témoignent d'un art de cour complexe mis en scène par l'évêque Aymon de Montfalcon, qui a laissé sa devise "si qua fata sinant" (si le destin le veut), tirée de l'Enéide, en de nombreux endroits du château.

Les textes peints sur le mur, imprégnés de références antiques et bibliques, sont difficiles à comprendre pour l'homme du XXIème siècle et révèlent le haut niveau culturel de l'évêque Aymon de Montfalcon et l'importante circulation des idées au niveau européen en cette fin du XVème siècle.

L'illustration des textes, à la hauteur du propos, met en scène de gracieuses figures.

Des motifs nouveaux pour l'époque, notamment une frise végétale ornée de "putti"- ou d'angelots-tenant des écus armoriés font référence à l'Antiquité et annoncent en Pays de Vaud l'émergence de la Renaissance.

Au premier étage, la "chambre de l'Evêque" conserve un plafond peint et une cheminée monumentale de style encore gothique tout à fait remarquables. De belles fleurs ornent les petits caissons ménagés par des couvre-joints et sont placées en alternance avec le monogramme AM, signature d'Aymon de Montfalcon.

Des vitraux de cette époque complétaient le décor et, sans doute faut-il imaginer du mobilier très élaboré agrémentant les diverses salles, comme pourrait le suggérer d'autres commandes effectuées par cet évêque, notamment les stalles conservées à la cathédrale de Lausanne exécutées en 1509 pour la chapelle des Martyrs thébains.

1.4 Résultat du pré-bilan de santé du monument

Un rapport pré-bilan de santé du monument a été remis au Conseil d'Etat. Ce dernier l'a adopté le 2 juin 2010. Ce rapport démontre avec évidence les signes de fatigue du monument dus au temps. Il est ainsi aujourd'hui nécessaire :

1. d'entreprendre des travaux sur l'enveloppe de l'édifice ;
2. de mettre à niveau les installations techniques ;
3. d'améliorer les conditions d'exploitation des espaces ;
4. d'améliorer les circulations verticales pour favoriser l'accessibilité à tous les niveaux des personnes à mobilité réduite (mise en conformité du monument selon la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand – RS 151.31) et son ordonnance d'application).

L'ensemble de ces améliorations doit tenir compte de la grande valeur patrimoniale du Château cantonal.

D'une façon plus précise, le rapport expose que les façades les plus exposées sont de toute évidence les

plus dégradées, tant du point de vue des molasses, enduits, briques ou menuiseries.

L'état statique général du bâtiment n'est pas inquiétant. Seules quelques fissures, déjà anciennes, en façade Nord sont visibles et facilement maîtrisables.

La toiture, bien que plus récemment entretenue, mérite d'être spatialement revalorisée, ceci en regard d'une réflexion plus générale sur l'ensemble des combles, y compris des tourelles d'angles. L'état d'insalubrité de ces dernières, notamment dû aux poussières s'infiltrant sous les tuiles et à la présence de pigeons, est catastrophique.

L'état général des charpentes est bon. Les grosses modifications effectuées vraisemblablement lors de la grande campagne de travaux de 1915-1924 permettent d'imaginer une occupation de l'ensemble du volume.

A l'intérieur du bâtiment, au rez, 1er et 2ème étage, les espaces ont fait l'objet de diverses restaurations ponctuelles réalisées au coup par coup.

Toutefois, certaines pièces de grande qualité ne sont pas valorisées et certains décors nécessitent la plus grande attention du point de vue de leur conservation et de leur présentation. Il faut relever que l'affectation de certaines pièces d'origine est dommageable pour la lecture des qualités évoquées. Dans le programme futur de l'occupation des locaux, il conviendra de rester attentif au fait de la nécessité de créer de nouveaux espaces de services qui seront à insérer de manière à générer un impact minimal sur les éléments à conserver.

Les sous-sols méritent également une réflexion de réaffectation. Ils sont actuellement dévolus à des archives qui pourraient être déplacées ailleurs.

Les aspects thermiques, phoniques et techniques (chauffage, sanitaire, électricité, etc.) devront être analysés, ils ne correspondent pas forcément à l'attente des utilisateurs.

La distribution verticale générale se fait par l'annexe Ouest et occasionnellement par l'escalier à vis Nord, principalement pour l'accès aux sous-sols. Aucun moyen mécanique n'est en place, le bâtiment est dès lors quasiment inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Des recherches d'emplacement pour implanter un ascenseur doivent être entreprises.

De manière générale, le Château ne correspond plus à l'image contemporaine et à la fonctionnalité que l'on peut attendre d'un siège de gouvernement cantonal.

Si la valeur symbolique du Château cantonal existe, elle devrait être renforcée par une restauration exemplaire du monument effectuée conjointement à l'insertion judicieuse d'un programme assurant une organisation et une utilisation moderne des locaux en phase avec la haute valeur patrimoniale des lieux.

1.5 Rappel des travaux exécutés au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Entre 1840 et nos jours, le Château Saint-Maire a fait l'objet de nombreux travaux. Le plus souvent, des interventions ont été du ressort du simple entretien et n'ont pas été réalisées selon un programme cohérent de restauration ; parfois, elles endommagèrent la "substance historique" de l'édifice, lui imprimant des marques indélébiles. Seule la grande restauration des années 1897-1900, poursuivie à l'intérieur du Château entre 1915 et 1924 environ, présente un visage homogène qui mérite l'intérêt et la préservation, même si elle en a profondément modifié l'aspect.

De façon résumée, l'on peut citer les interventions suivantes qui sont les plus significatives sur le monument, ceci depuis l'indépendance vaudoise :

1847	Restauration de la salle de l'Evêque, par Louis Wenger, architecte
1890-1895	Démolition de la tour Saint-Maire et de la conciergerie, abaissement de la place du Château
1897-1900	Restauration des façades Sud et Est, par Eugène Jost, architecte
1908	Aménagement d'un dépôt d'archives dans la cave, par Louis Cugnet, architecte
1908	Rénovation de l'annexe de Delagrangue, par le Service des bâtiments de l'Etat
1911-1915	Restauration du rez-de-chaussée, notamment du couloir, par le Service des bâtiments de l'Etat et Ernest Correvon, peintre
1915-1924	Restauration et rénovation du premier étage, par le Service des bâtiments de l'Etat et Ernest Correvon, peintre
1918-1922	Transformation du second étage, par le Service des bâtiments de l'Etat
1931-1932	Rénovation de l'annexe de Delagrangue, par le Service des bâtiments de l'Etat
1952	Rénovation de la salle de conférence et mise à jour de peintures, par le Service des bâtiments de l'Etat
1954-1955	Rénovation de la salle du Conseil d'Etat, par le Service des bâtiments de l'Etat
1971-1972	Rénovation de l'ancienne Aula Magna, par Pierre Margot, architecte
1979	Etude pour un projet de restauration des façades et des toitures, par Claude Jacottet, architecte. Cette étude a été abandonnée et n'a donné lieu à aucun travail spécifique.
2004	Réfection partielle de la toiture, contrôle et réfection des fenêtres ainsi que mise à jour de la détection incendie. Ces travaux ont été financés par l'intermédiaire du premier crédit-cadre de rattrapage d'entretien des bâtiments, crédit voté en avril 2003 par le Grand Conseil.

2 EVALUATION DES BESOINS LIÉS A L'EXPLOITATION DE L'EDIFICE ET A SA CONSERVATION

2.1 Nomination d'un comité de programmation

Afin de procéder à l'évaluation des besoins liés à l'exploitation du Château cantonal, il a été mis en place une commission ad hoc pilotée par M. Philippe Pont, chef du SIPAL, et composée de M. V. Grandjean, Chancelier, Mme S. Nicollier, Vice-chancelière, Mme A. Jordan, SG-DINT, M. L. Eperon, C-SELT, M. L. Chenu, Conservateur cantonal et de M. B. Verdon, chef de projet SIPAL. Cette commission a débuté son activité en été 2009 et achevé ses réflexions en avril 2010 par la remise d'un rapport au Conseil d'Etat. Il ressort de ce rapport les éléments suivants.

2.2 Evaluation des besoins

2.2.1 Cadre général

Un lieu historiquement et intégralement lié au pouvoir exécutif

Après la période des temps épiscopaux où la vocation du Château fut défensive et résidentielle, le lieu a servi sans discontinuer à abriter les activités liées à la direction politique et à la haute administration du canton. Toutes les salles et pièces ont été et sont utilisées dans le cadre de l'activité du gouvernement et de l'administration, sans laisser la place à une exploitation même partielle de type muséal ou assimilé.

L'équation "château égale siège du Conseil d'Etat" – que consacre l'expression "le Château" pour signifier "le Gouvernement" – reste fortement ancrée dans les esprits des Vaudois.

La Cité, un lieu historiquement lié au pouvoir cantonal

Dès les premières années d'existence du canton, le lieu de la Cité et celui des sièges du parlement ainsi que du gouvernement cantonal ont été indissociables, exception faite du transfert provisoire du Grand Conseil dans les locaux du Palais de Rumine. Les réflexions des années nonante et 2000 sur l'avenir du parlement ont confirmé la volonté de fixer le siège du Grand Conseil sur son assise historique.

Le Château, symbole fort de l'Etat cantonal

Au moment de mettre en œuvre les nouvelles dispositions constitutionnelles sur la présidence de l'Exécutif, la question s'est posée de savoir si la direction du département en charge de cette présidence devait nécessairement être installée au Château. La législation d'application et l'expérience menée depuis le 2 juillet 2007 montrent que ce n'est pas le cas. Le collège gouvernemental quant à lui continue de siéger régulièrement au Château et a d'ailleurs ordonné quelques travaux d'amélioration dans la salle qui lui est dévolue.

Maison de l'Elysée et Château cantonal – complémentarité

En raison de sa situation et de son équipement, la Maison de l'Elysée offre des possibilités complémentaires à celles du Château pour les activités du Collège. Si elle constitue un lieu d'accueil idéal et offre des conditions de travail agréables, elle n'entre pas en considération comme alternative au Château pour tenir lieu de siège gouvernemental.

Conclusion

Au vu des considérations qui précèdent, l'affectation du Château pour l'avenir à moyen terme se confond avec les besoins actuels et futurs du Conseil d'Etat ainsi que de l'administration qui le sert directement.

2.2.2 Besoins actuels et besoins futurs du Conseil d'Etat

Le mode de travail

Il est prévisible que dans ses activités, le Conseil d'Etat continuera d'accorder une place importante aux débats internes au collège et que parallèlement, il poursuivra et vraisemblablement devra intensifier à l'avenir la tenue de séances, rencontres, entretiens, repas de travail organisés pour lui-même, pour ses délégations et également avec des tiers. De nouvelles surfaces et des aménagements deviendront donc nécessaires ; les prestations complémentaires mises à disposition actuellement par la Maison de l'Elysée, finiront par ne plus suffire.

Les NTICS (Nouvelles technologies de l'information et de la communication)

Le besoin croissant de partage de l'information, la dématérialisation des données et des documents, le recours accru au multimédia et aux nouveaux moyens de transmissions auront une incidence notable sur l'équipement technique et le mobilier à disposition du Conseil d'Etat.

Le paramètre de la sécurité

Le standard en matière de sécurité des autorités politiques aura tendance à s'élever ces prochaines années. Le niveau de sécurité du Conseil d'Etat devra être adapté.

2.3 Programme d'affectation du Château cantonal

Le concept d'utilisation du château doit mettre en valeur les qualités historiques et spatiales du monument. Le corps principal et son annexe sont affectés par des espaces en adéquation avec leur identité :

- Le corps principal d'origine reçoit les espaces nobles, où à chaque niveau correspond un usage précis.
- L'annexe du XVIIIème siècle accueille les circulations, les services, les locaux d'accueil et

les entrées.

Les programmes énoncés par le Conseil d'Etat, la Chancellerie et le Département de l'Intérieur devront, par rapport aux affectations existantes, être complétés par des besoins nouveaux de locaux communs et de services destinés à améliorer les conditions de travail du Conseil d'Etat et des services qui lui sont directement rattachés.

L'hypothèse d'occupation des locaux, retenue par le comité de programmation et selon les différents niveaux est la suivante :

2ème sous-sol

Un nouvel accès depuis le parking Nord est envisagé afin de permettre une liaison directe pour les membres du Conseil d'Etat. En relation avec le positionnement suggéré d'un ascenseur, il est envisagé de valoriser l'usage de la grande voûte Ouest. En effet, la réouverture d'un des deux volumes voûtés, sur la façade aval, permet de dégager des espaces pour d'autres affectations telles que les besoins d'archivage ou de dépôts.

1er sous-sol

Il s'agit de cerner les besoins en locaux de service et locaux techniques qui peuvent prendre place dans l'annexe Ouest. Il s'agit aussi d'étudier l'éventualité de démolir la dalle intermédiaire d'une des deux grandes caves du volume principal afin de pouvoir utiliser l'entier de son volume initial.

Rez-de-chaussée

La distribution générale des pièces du rez-de-chaussée est maintenue. Les espaces sont à restaurer en mettant en évidence des décors et éléments architecturaux de grande valeur.

L'affectation des locaux doit ménager un espace d'accueil à proximité immédiate de l'entrée principale.

1er étage

Le 1er étage est entièrement dédié au Conseil d'Etat. La fonction de la salle historique accueillant ses délibérations est maintenue. A proximité de celle-ci, un coin repas doit être aménagé.

2ème étage

Le 2ème étage a subi depuis le grand chantier du début du XIXème siècle de grandes modifications, puis ultérieurement différents aménagements successifs.

Il est prévu d'affecter ce niveau pour les besoins de la Chancellerie, ainsi que d'y aménager un espace cafétéria destiné à tous les utilisateurs de l'édifice.

3ème étage

Les combles offrent aujourd'hui un potentiel spatial intéressant, mais inexploité. La charpente a subi, au début du XIXème siècle, des modifications importantes par la suppression de différents éléments porteurs, remplacés par des tirants métalliques. Ceci permet d'envisager un espace indépendant au cœur de la charpente, accessible par l'escalier actuel, qu'il s'agira de rénover. Ce nouvel espace pourrait accueillir une salle de réunion.

3 COUTS ET DELAIS

3.1 Estimation du coût global de l'opération

Afin de pouvoir déterminer le montant du crédit d'étude nécessaire, il a été procédé à une estimation sommaire du coût global de l'opération qui s'élève à environ 18 mios. (travaux relatifs au monument)

Les bases utilisées pour déterminer ce coût estimatif sont :

- volumes et surfaces concernant l'édifice (selon bases SIPAL existantes)
- coûts au m2 et au m3, adaptés selon l'évolution des indices de la construction, provenant de

la base de données du mandataire qui a conduit l'étude du pré-bilan de santé du monument. Les coûts qui ont été appliqués ont tenu compte du type de dégradation constatée au Château cantonal et du type d'aménagements envisagés.

Dans la base de données du mandataire ont notamment été utilisées, à titre de références pour l'estimation du coût global de l'opération, les réalisations ou projets suivants dont la nature des dégradations présente des similitudes avec celles qui ont été constatées au Château cantonal :

Cure de Bursins	Restauration terminée en 1994
Bâtiments du XVI – XVIII à Nyon	Restaurations terminées entre 1988 et 2010
Château de Corcelles le Jorat	Restauration terminée en 1998
Château de Billens	Restauration terminée en 2000
Château de Nyon	Restauration terminée en 2005
Château de Curtilles	Restauration terminée en 2005
Tournette Château de Lucens	Restauration terminée en 2009
Tour Pougny Nyon XV	Restauration terminée en 2010
Château d'Allaman	Restauration en cours

3.2 Bases du crédit d'étude

Pour obtenir une première appréciation de l'état de conservation de l'édifice, identifier ses vieillissements et ses pathologies constructives et envisager les futures interventions de restauration, il a été établi un pré-bilan de santé achevé en avril 2010.

Ce pré-bilan de santé a été utile pour argumenter d'une part la présente demande de crédit d'étude, d'autre part pour évaluer le montant des études qui doivent être conduites afin d'approfondir la connaissance du monument, de même que pour estimer le coût de l'intervention.

Les analyses faites dans le cadre du pré-bilan de santé ont été menées sur 7 fronts :

- Statique générale de l'ouvrage
- Maçonnerie, enduits et peintures
- Pierre de taille
- Boiseries
- Décors intérieurs et extérieurs
- Installations et équipements techniques
- Archéologie et historiographie.

Il en ressort les données suivantes :

Statique générale de l'ouvrage

Le château, d'une manière générale, ne présente pas de difficulté particulière au plan statique. Il est solide et sain.

Cependant, des fissures apparaissent sur la façade Nord, liées aux ouvertures des baies. Elles feront l'objet de contrôles.

Un certain nombre de mâchicoulis laissent apparaître des "têtes d'ancrage" en fers plats fixés sur le dernier encorbellement, puis disparaissant dans les murs, certainement pour renforcer leur fixation. Là aussi, des contrôles seront effectués.

L'étage supérieur contenu dans la ceinture de l'ancien chemin de ronde a été aménagé en bureaux et en dépôts dès 1828, ce qui en a altéré quelque peu la disposition d'origine.

Jusqu'en 1918, la toiture reposait en grande partie sur des piliers de brique, placés contre le bord

intérieur des gros murs de façades et sur les supports en molasse, appuyés contre le parapet, qui avaient été installés à l'époque bernoise.

Entre 1897 et 1924, intervient une restauration générale du monument.

L'ancien chemin de ronde est alors bordé de piliers de molasse grise sur lesquels va s'appuyer la charpente. Ces piliers ont pour fonction de renforcer les fondations de la charpente.

Deux sommiers en béton armé seront posés ultérieurement à l'angle Nord-Est, par l'ingénieur Paris.

Des bureaux sont actuellement aménagés sur la courtine.

La charpente a fait l'objet de renforcements (adjonction de bras et de tirants métalliques) ceci afin de supprimer les poussées qui déséquilibrent l'étage de briques. Ces renforcements seront vérifiés dans leur capacité de charge et leurs altérations. Il en va de même pour l'assainissement des appuis de la charpente.

Maçonnerie, enduits et peintures

De nombreuses interventions apparaissent sur les parements extérieurs, notamment l'on peut observer des remplacements de briques, de rejointoyages et des obturations de baies.

La frise supérieure comporte des surfaces crépies, avec peut-être des traces de badigeon.

Ces parements présentent différents types de dégradations : briques descellées, érosion de briques de terre cuite et des joints sur les faces les plus exposées, érosion et décollements de parties crépies, fissures mineures et majeures.

Dans la partie supérieure du monument et au-dessus des corbeaux en molasse, les parements des façades des tourelles et du chemin de ronde sont constitués d'un appareil de briques de terre cuite jointoyées. Des éléments décoratifs sont formés de frises et d'arcs. On distingue plusieurs formats de briques.

Les joints sont de natures diverses, allant des mortiers de chaux anciens dont certains sont probablement d'origine, aux mortiers modernes à base de chaux hydraulique ou de ciment.

En ce qui concerne les murs extérieurs, ces derniers présentent une grande diversité de parements et de revêtements. Au 2ème étage et aux combles, on retrouve le parement en brique des tours, brut et recouvert de badigeon ou de peinture. Sur les autres parois, anciennes ou modernes, les revêtements sont composés de crépis et d'enduits au plâtre généralement peints.

Au 1er étage et au rez, on observe des décors peints et des peintures murales qui côtoient des papiers peints, des tapisseries, des parements en molasse et des revêtements modernes constitués de crépis et d'enduits au plâtre recouverts de peinture.

Différents types de dégradations concernent ces parements ; c'est-à-dire décollement de crépis, d'enduits et de peinture, fissures du crépi et de l'enduit.

Au 1er et au 2ème sous-sol, les murs sont recouverts de crépi de différents types et généralement peints. De nombreuses dégradations dues à l'humidité apparaissent sur les crépis et les peintures.

Pierre de taille

L'analyse globale et approfondie des parements en molasse, l'inventaire des techniques qui ont été utilisées lors du façonnage et de la mise en place des pierres, la connaissance de l'état des dégradations actuelles permettront de définir quelles sont les priorités et le mode d'intervention à effectuer.

Toutes les altérations et dégradations observées sur les différentes façades sont très actives et grèvent lentement mais inexorablement le "capital-santé" de l'édifice.

Au cours du dernier siècle, et ceci faisant suite à la grande campagne de restauration de 1897-1900, il est évident que peu de travaux de restauration ont été entrepris sur l'enveloppe extérieure.

Boiseries

Les éléments bois rencontrés dans le cadre du château Saint-Maire n'appartiennent pas tous aux mêmes groupes d'objets et ne sont ainsi pas soumis aux mêmes sollicitations.

En matière d'entretien des menuiseries, rien ne nécessite des mesures d'intervention urgentes.

Les éléments les plus exposés sont évidemment les fenêtres. Leur entretien régulier est capital. Leur fonctionnement actuel semble généralement satisfaisant.

La majorité des fenêtres du 2^{ème} étage ont été vernies ces dernières années. Celles appartenant à des lieux plus discrets ou moins fréquentés connaissent des destins divers. Dans les pathologies constatées, il faut mentionner l'état médiocre des mastics assurant l'étanchéité du joint des cadres dormants des fenêtres à la maçonnerie.

Décors intérieurs et extérieurs

Pour ce qui concerne l'extérieur, les bas-reliefs sculptés en molasse (notamment les armoiries) présentent des signes de dégradation et le processus de détérioration n'est pas stabilisé.

Des interventions de conservation sont à prévoir dans un court délai afin d'éviter des pertes et des dégâts supplémentaires.

Pour l'intérieur, les décors peints, d'une manière générale, sont en relativement bon état de conservation. Une réserve est cependant à considérer pour la partie supérieure des peintures murales des deux couloirs du rez et 1^{er} étage qui n'a pas pu être examinée de près.

Pour l'heure, aucune intervention d'urgence n'est requise pour la sauvegarde des décors peints. En revanche, la plupart des décors peints (hormis ceux qui datent de la dernière grande restauration du début du XX^{ème} siècle) souffrent d'un très important déficit de présentation, de mise en valeur et de compréhension.

Installations techniques

L'analyse portée sur les installations techniques qui équipent l'édifice montre des signes de vieillissement pour certaines d'entre elles ou une nécessité de modernisation pour d'autres.

Pour ce qui concerne le chauffage, il est préconisé de démonter les conduits inutilisés, d'évacuer d'anciennes chaudières à charbon, d'élaborer un plan et un schéma hydraulique du réseau de chauffage, de procéder à l'isolation du volume des combles et à l'amélioration des vitrages en vue de réduire les pertes énergétiques.

Pour ce qui touche au domaine sanitaire, il s'agit de procéder au contrôle général de l'installation ainsi qu'au démontage des conduits inutilisés.

Pour l'électricité, il est nécessaire de moderniser complètement l'installation, la distribution ainsi que les tableaux d'étages en tenant compte des réglementations existantes. Il faut mentionner que la détection incendie et l'éclairage de secours sont en très bon état suite aux travaux effectués en 2004.

Les luminaires, très différents d'une zone à l'autre et d'époques diverses, doivent faire l'objet d'une uniformisation.

Archéologie et historiographie

Le dernier volet abordé par les études préliminaires est celui de l'archéologie et de l'histoire de l'édifice. La documentation en ces domaines est essentielle pour étayer un projet de restauration respectueux de la valeur patrimoniale du château Saint-Maire.

L'iconographie doit être systématiquement réunie. Elle n'a jamais fait l'objet d'une recherche approfondie. Les vues anciennes (estampes, aquarelles, etc.), les plans et les photographies sont une aide très précieuse pour la compréhension du bâtiment et de ses abords complètement modifiés au cours des siècles. Le château Saint-Maire, construit comme une sorte de maison-tour avec des défenses extérieures doit évidemment se comprendre avec son environnement immédiat qui participait activement à la défense du site.

Il est utile de pouvoir réunir l'intégralité des sources d'archives qui concernent le bâtiment et ses abords, ainsi que cela a été fait pour d'autres sites (Eglise de Payerne, de Romainmôtier, châteaux d'Oron, de Grandson, de Nyon, etc.). Le Moyen Age et les années 1840-1980 sont bien documentés. Toutefois, les peintures médiévales, dont l'importance est reconnue, doivent faire l'objet d'une étude historique et d'une évaluation spécifique en vue de leur restauration. Pour la période bernoise, les

comptes baillivaux doivent faire l'objet d'un examen minutieux systématique. A défaut, il est nécessaire de se concentrer sur les étapes importantes repérées dans les études et publications antérieures. Le début du XIXème siècle est également très riche en documents et doit être étudié dans le détail.

Murs de soutènement extérieurs

En complément des analyses qui seront pratiquées sur le monument, est inclus l'analyse des murs de soutènement qui bordent directement le Château cantonal au niveau de l'esplanade ou le long de la rue de l'Université en contrebas du monument et en limite de la parcelle de l'Etat. Ces ouvrages de soutènement, réalisés en maçonnerie traditionnelle, présentent par endroits des fissurations et des altérations importantes.

3.3 Détermination du montant du crédit d'étude

A partir des éléments et des premières analyses évoquées ci-dessus, il s'agit de lancer des études très approfondies afin de procéder à des sondages systématiques et des prélèvements permettant de récolter également toutes les données nécessaires à la mise en place d'un projet de conservation-restauration, d'établir les cahiers des charges des travaux à effectuer, de procéder aux divers appels d'offres, puis de constituer le devis général pour l'établissement d'un EMPD crédit d'ouvrage pour réaliser les travaux.

Ce crédit d'étude permet d'établir le projet définitif de restauration et d'en chiffrer le coût précis sur la base d'offres d'entreprises.

Les prestations qui seront affectées par les mandataires dans le cadre de ce crédit d'étude représenteront le 45 % du montant global des honoraires pour l'ensemble de l'opération.

Détail des coûts du crédit d'étude

CFC	DESIGNATION	DEVIS	%
10	Sondages et investigations préliminaires	102'000.-	5,0%
13	Installations provisoires de chantier en vue de procéder aux sondages	9'000.-	0,5%
19	Honoraires mandataires (architecte, ingénieur civil, ingénieurs CVSE + ingénieurs pyhs. bât.)	1'610'000.-	77,0%
19	Honoraires spécialistes (archéologue, restaurateur, historien, spécialiste enduits)	212'000.-	10,0%
40	Murs extérieurs, analyses	55'000.-	2,5%
50	Echantillons, maquettes, documentation, reproduction	18'000.-	1,0%
60	Réserve imprévus (5 %)	82'000.-	4,0%
Total général HT		2'088'000.-	100%
TVA 8%		167'000.-	
Total général TTC		2'255'000.-	

Ce montant comprend, pour régularisation, le coût du pré-bilan de santé du monument, crédit d'étude d'un montant de CHF 50'000.-, accordé par le Conseil d'Etat en date du 12 août 2009 et par la COFIN le 3 septembre 2009.

Indice de référence ISPC des coûts d'études : 135.1, octobre 2010.

Le montant du crédit d'étude représente 12,5% du montant total de l'investissement de CHF 18 mios. Selon la directive 23, chapitre 6, du SAGEFI concernant la gestion des investissements au sens des articles 29 à 38 de la LFin, il est généralement admis que le montant de l'étude ne dépasse pas 7,5% du

montant total de l'investissement envisagé.

La différence s'explique par le fait que le devis général, qui servira de base au futur EMPD crédit d'ouvrage, sera basé sur des appels d'offres d'entreprises et non pas simplement sur les estimations des mandataires comme cela était le cas lors de l'adoption de la LFin.

Sachant que le Château cantonal est un monument emblématique d'importance nationale, au bénéfice de la note 1 au classement des monuments historiques vaudois, sachant les problèmes constructifs qu'implique la conservation d'un tel édifice et afin de s'assurer que le coût qui sera présenté au Grand Conseil, lors de l'EMPD crédit d'ouvrage, soit le plus précis possible et en correspondance de coût avec la nature particulière des travaux de restauration d'un monument classé, le devis général sera basé sur des prix compétitifs d'entreprises.

3.4 Planification de l'opération

Les dates clé dans le déroulement de l'opération sont les suivantes :

EMPD crédit d'étude	Août 2011
Désignation mandataires sur base appel d'offres	Eté 2011
Développement études et établissement devis général	Printemps 2013
Permis de construire	Eté 2013
EMPD crédit d'ouvrage	Automne 2013
Début des travaux	Printemps 2014
Fin des travaux	Automne 2017

3.5 Attribution des principaux mandats

L'attribution de tous les mandats respectera la loi vaudoise sur les marchés publics. Les mandataires seront choisis par voie d'appel d'offres et par procédures respectant les seuils fixés pour les marchés de services.

4 MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le mode de conduite du projet, mis en place dans le cadre du crédit d'étude, répond à la Directive 9.2.3 (DRUIDE) concernant les bâtiments et constructions, (chapitre IV, Réalisation), dont les articles sont applicables.

Ainsi, le suivi du projet (contrôle financier, planification et maîtrise d'ouvrage) sera assuré par la commission de construction nommée par le Conseil d'Etat.

La commission de construction sera appuyée dans son rôle de pilotage par le mandataire principal, architecte en charge de la maîtrise d'ouvrage.

Le suivi financier s'effectuera selon les Directives administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10 (suivi financier de l'affaire), dès l'obtention du crédit d'étude.

4.1 Nomination d'une commission de construction

Une commission de construction a été nommée par le Conseil d'Etat en date du 2 juin 2010. Elle se compose des personnes suivantes :

Président :	M. Philippe Pont	C-SIPAL
Membres :	M. Vincent Grandjean, vice-président	Chancelier, représentant du Conseil d'Etat
	Mme Andreane Jordan	SG-DINT, représentante des utilisateurs et

		utilisatrices
	M. Laurent Chenu	Conservateur cantonal des monuments et sites
	M. Bernard Zumthor	Expert fédéral des monuments historiques
	M. Bernard Verdon	Chef de projet SIPAL
	M. Denis de Techtermann	Représentant des associations du patrimoine, Président de Patrimoine suisse, section Vaud

Cette commission sera chargée de piloter les phases études et réalisations.

5 CONSEQUENCES SUR LE PROJET DE DECRET

5.1 Conséquences sur le budget d'investissement

No Procofiév : 600107

Intitulé	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014 et ss	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes	200	1'050	1'000	15'750	18'000
a) Transformations immobilières : recettes de tiers	0	0	0	0	0
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat	200	1'050	1'000	15'750	18'000
b) Informatique : dépenses brutes	0	0	0	0	0
b) Informatique : recettes de tiers	0	0	0	0	0
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat	0	0	0	0	0
c) Investissement total : dépenses brutes	200	1'050	1'000	15'750	18'000
c) Investissement total : recettes de tiers	0	0	0	0	0
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	200	1'050	1'000	15'750	18'000

Les montants suivants nets sont inscrits au budget d'investissement 2011 et au plan d'investissements 2012-2014

2011 CHF 0
2012 CHF 200'000
2013 CHF 700'000
2014 CHF 900'000

Lors de la prochaine réévaluation, les TCA seront modifiés dans le cadre de l'enveloppe octroyée.

5.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré aux études de CHF 2'255'000.- sera amorti en 10 ans (2'255'000/10) ce qui correspond à CHF 225'500.- par an.

5.3 Charges d'intérêt

La charge théorique d'intérêt annuel pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel de 5% (CHF 2'255'000 x 5 x 0.55)/100 se monte à CHF 62'012.50 arrondi à CHF 62'100.-.

5.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Néant.

5.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

5.5.1 Charges d'exploitation

Néant.

5.5.2 Charges d'entretien

A l'échéance de la couverture usuelle de garantie de 2 ans des travaux de construction et sur la base des standards minimaux pour les travaux d'entretien appliqués par l'Etat de Vaud, un montant équivalent à 0,3% de la valeur ECA de l'immeuble sera inscrite au budget de fonctionnement affecté à l'entretien du parc immobilier de l'Etat et sous responsabilité du SIPAL.

5.5.3 Frais de personnel

Néant.

5.5.4 Diminution des charges

Néant.

5.6 Conséquences sur les communes

Néant.

5.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

5.7.1 Environnement

La modernisation de certaines installations techniques, l'amélioration des vitrages existants et la pose d'isolation dans les combles permettront de réduire les pertes énergétiques. L'usage de matériaux et de procédés traditionnels qui seront utilisés dans le cadre des travaux de conservation minimisera l'impact sur l'environnement.

5.7.2 Economie

L'investissement financier contribuera positivement, en particulier pour les métiers du patrimoine concernés par les travaux ou les études, au soutien de l'économie vaudoise.

5.7.3 Société

Les travaux de réfection sur l'enveloppe des monuments anciens contribueront à la pérennité du patrimoine immobilier historique de l'Etat. Les travaux envisagés amélioreront les conditions d'accès et de circulation verticale pour les personnes à mobilité réduite. De même les travaux amélioreront l'image publique de cet édifice emblématique.

5.7.4 Synthèse

L'effet de l'investissement sur les trois pôles du développement durable est globalement positif, grâce à l'amélioration de l'accès et à l'usage intérieur du monument, à l'amélioration de l'image extérieure de l'édifice vis-à-vis du public et des touristes ainsi que par le soutien économique des entreprises spécialisées oeuvrant à la sauvegarde du patrimoine.

5.8 Programme de législation (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

5.9 Loi sur les subventions (application, conformité)

Néant.

5.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Une charge est considérée comme liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

5.10.1 Principe de dépense

Le présent EMPD crédit d'étude est destiné à définir et à chiffrer les travaux nécessaires à un rattrapage d'entretien et indispensables pour stopper la forte altération de l'enveloppe du monument.

L'EMPD permet ainsi de répondre aux tâches publiques essentielles suivantes qui sont la mise à disposition d'infrastructures adaptées pour le gouvernement, d'entretenir l'un des bâtiments les plus emblématiques de l'Etat et d'en préserver sa substance historique.

Tous les futurs travaux liés à cet EMPD seront des travaux d'entretien lourd liés à une meilleure répartition des locaux, à une mise en conformité des installations techniques aux nouvelles exigences en vigueur, ceci au sens de l'arrêt topique du Tribunal fédéral de 1985.

En cela, l'ensemble des dépenses doivent être considérées comme liées.

5.10.2 La quotité de la dépense

Tous les futurs travaux liés à cet EMPD résulteront de solutions économiquement les plus avantageuses en garantissant une exécution de qualité et durable à long terme. La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique et doit être considérée comme liée.

5.10.3 Le moment de la dépense

Le présent EMPD crédit d'étude débouchera sur une planification des différents travaux qui devront être réalisés dans les meilleurs délais afin de faire face à l'altération prononcée des façades du Château Saint-Maire afin également de moderniser les installations techniques vétustes et mettre le monument aux normes pour faciliter l'accès et la circulation dans l'édifice aux personnes à mobilité réduite, en particulier pour assurer la sécurité publique au pied des façades de l'édifice.

5.11 Plan directeur cantonal (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

5.12 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

5.13 Simplifications administratives

Néant

5.14 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Intitulé	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Total
Personnel supplémentaire (ETP)					
Frais d'exploitation					+
Charge d'intérêt		62.1	62.1	62.1	186.3
Amortissement			225.5	225.5	451
Prise en charge du service de la dette					+
Autres charges supplémentaires					+
Total augmentation des charges		62.1	287.6	287.6	637.3
Diminution de charges					-
Revenus supplémentaires					-
Total net		62.1	287.6	287.6	637.3

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'255'000.- destiné à financer les études relatives à la conservation et à la restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne

du 22 juin 2011

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'étude de CHF 2'255'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études relatives à la conservation et à la restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement. Il sera amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 juin 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean